

# Procès-verbal

---

**Conseil d'établissement de l'école Gadbois**  
**1<sup>er</sup> novembre 2017, 18 h 30 à 20 h 30**

---

## 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

É. Perron, la présidente, ouvre la séance du conseil d'établissement à 20 h 40.

G. Charest-Hallée se porte volontaire pour être le secrétaire de la réunion.

Elle fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2017
3. Suivi du procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2017
4. Parole au public
5. Parole au personnel
6. Parole au service de garde
7. Parole à la déléguée du comité de parents
8. Parole aux parents
9. Parole aux membres de la communauté
10. Direction

    Approbation : Règlementation du service de garde

    Adoption : Budget annuel de fonctionnement du CÉ

        Règles de régie interne

        Activités parascolaires

        Activités du marché de Noël

    Information : Traiteur

        Secrétaire

        Inscriptions 2018-2019

11. Varia

12. Levée de l'assemblée

D. Voyer souhaite ajouter à l'ordre du jour la révision des critères d'admission pour 2018-2019. J. Ouellette répond que ce sujet ne peut pas être discuté à ce moment-ci par le CÉ, car les critères d'admission ont été adoptés par le conseil des commissaires de la CSDM. J. Ouellette propose que ce sujet soit discuté prochainement entre elle et le comité d'admission du volet alternatif.

## **2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2017**

Les membres lisent le procès-verbal du 4 octobre. Les commentaires et/ou modifications suivantes sont apportés :

- Présences : Corriger les noms « Estelle Lapierre » (pas Christine Lapierre) et « Maude Nepveu-Villeneuve » (pas Maude Nepveu-Villemaire)
- Section 4 : Ce sont les enseignantes du volet alternatif qui retravaillent le code de vie (pas le COCO)
- Le procès-verbal doit refléter les discussions de la réunion (pas les informations obtenues ultérieurement)
- Utiliser le terme « volet » plutôt que « secteur » pour les 2 entités formant l'école Gadbois

Il est proposé par D. Voyer, appuyée par M. Coulibaly, d'adopter le procès-verbal amendé de la réunion du CÉ du 4 octobre 2017.

## **3. Suivi du procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2017**

Les éléments suivants du procès-verbal font l'objet d'un suivi :

- Section 8 : Le SDG ne peut pas charger de frais pour des activités qui sont dispensées par les éducatrices habituelles. On ne peut pas offrir de rester au SDG en cas de sortie, les parents doivent en faire la demande. Il faut au moins 15 enfants, car le service doit s'autofinancer. On se questionne sur la possibilité ou non d'annoncer que c'est possible, mais que ça prend un minimum d'enfants. L'option sera donc offerte sur le formulaire, mais avec une note conditionnelle.
- Section 10 : L'école a un budget disponible pour l'aide aux devoirs demandée par l'AQEPA.
- Section 11 : La sortie « Coyotte » a été approuvée par la direction.

## **4. Parole au public**

Ghazi Chaoui, parent, est présent à la réunion, mais n'a pas de sujet d'intérêt à discuter.

## **5. Parole au personnel**

D. Voyer décrit certaines activités conduites en classe dans le volet alternatif. Des activités décloisonnées (multiâges) ont eu lieu où les élèves animent des ateliers. Dès la semaine prochaine, des parents et autres membres de la famille commenceront à animer des ateliers. Les enseignantes du volet alternatif préparent le terrain pour inclure le volet sourd dans certaines activités.

D. Voyer résume la collecte de bonbons qui a eu lieu à l'Halloween. Les enfants ont bien aimé.

É. Perron donne son appréciation des sorties « Coyottes » 2 semaines après que ce projet ait commencé. L'activité de plein air était très dirigée d'abord, puis elle est devenue plus libre suite aux commentaires des parents. Habiller chaudement les élèves est important.

D. Voyer et M. Coulibaly sont aussi d'avis que trop d'élèves ne sont pas habillés assez chaudement à ce temps-ci de l'année.

D. Voyer rapporte que les retards sont fréquents dans sa classe. J. Ouellette propose qu'un message rappelant aux parents l'importance que leurs enfants arrivent à l'école à l'heure soit publié dans le prochain Info-Parents.

M. Coulibaly est d'avis que les parents du volet sourd devraient davantage encourager la motivation scolaire de leurs enfants.

## **6. Parole au service de garde**

M. Boutin décrit des activités spéciales organisées par le SDG. Des cours de yoga et de Pilates ont commencé les mercredis après-midi. Une séance dure 30 minutes et les séances sont offertes en alternance pour les différents niveaux (d'abord aux élèves de la maternelle). Des séances de lecture par des parents débiteront d'ici décembre. Une liste de parents volontaire a été constituée.

J. Ouellette informe les membres du CÉ que dans le cadre du projet « Dîner bon temps » (??) des meubles ont été acquis pour rendre plus confortable la salle du SDG. De plus, des livres ont été achetés pour le bénéfice de la bibliothèque du SDG.

## **7. Parole à la déléguée du comité de parents**

É. Perron résume sa première participation à une rencontre du comité de parents de la CSDM. Plusieurs parents membres de ce grand comité sont expérimentés dans ce rôle, les discussions sur les dossiers sont généralement expéditives. Cette première rencontre de l'année scolaire était l'occasion d'élire et nommer des représentants dans différentes fonctions. Le calendrier et le budget de l'année du comité ont également été discutés. Un des grands enjeux auquel doit faire face la CSDM est de répondre à la croissance du nombre d'élèves avec des actifs immobiliers limités.

## **8. Parole aux parents**

MÈ Brouard décrit quelques activités qui impliquent des parents du volet alternatif. Le 11 octobre s'est tenu l'assemblée générale du volet alternatif où 6 parents ont été élus pour constituer le comité de coordination (CoCo). J. Ouellette diffusera cette information dans l'Info-Parents. Le 3 novembre de 14 h 30 à 18 h aura lieu la distribution de 152 paniers de légumes dans le cadre du projet de financement Écoles enracinées d'Équiterre. Un total de 912 \$ sera amassé. Le nombre de paniers vendus est supérieur aux attentes. Finalement des 5 à 7 pour permettre aux parents de certaines classes commenceront bientôt.

## **9. Parole aux membres de la communauté**

Aucun membre de la communauté n'est présent à la rencontre.

## **10. Direction**

Avant d'aborder les sujets de la direction inscrits à l'ordre du jour, J. Ouellette décrit sa participation dans 2 comités de la CSDM, l'un visant l'amélioration des communications avec les parents et l'autre pour mieux gérer les situations où les enfants seraient en confinement barricadés.

## **Règlementation du service de garde**

M. Boutin et J. Ouellette répondent aux questions soulevées par courriel par G. Charest-Hallée au sujet de la proposition de réglementation du SDG remise à la réunion du CÉ du 4 octobre. L'ajustement de la contribution demandée en fonction du coût de la vie débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (section 9). On précise que charger des frais additionnels est permis par la CSDM dans le cas d'activités animées par des personnes externes au SDG (section 9). On précise également que lorsqu'il y a des sorties pendant des journées pédagogiques, un groupe d'au moins 15 enfants peut rester à l'école si les parents le souhaitent. Ainsi, on respecte l'autofinancement du SDG (section 9). Finalement, la réglementation indiquera que les parents « doivent » payer les sorties scolaires du SGD même si l'enfant est absent.

MÈ Brouard demande si des enfants sourds fréquentent le SDG lors des journées pédagogiques. On répond que c'est seulement le cas de 2-3 enfants sourds, l'absence de transport scolaire offert lors des journées pédagogiques étant un important frein à leur présence.

Il est proposé par É. Perron, appuyée par G. Charest-Hallée, d'approuver telle qu'amendée la réglementation du SDG.

### **Budget annuel de fonctionnement du CÉ**

J. Ouellette indique que 400 \$ sont alloués pour le fonctionnement annuel du CÉ. Les membres du CÉ sont libres de choisir comment utiliser ce montant (ex : frais de gardiennage pour certains participants, collations pour les réunions; repas de Noël ou de fin d'année, bourses pour des élèves). É. Perron évoque des besoins de formation pour les membres du CÉ. On lui répond qu'il existe un autre budget pour les formations, cela ne peut pas être financé par le budget de fonctionnement du CÉ.

Les membres du CÉ conviennent que le budget doit principalement servir pour défrayer la garde d'enfants lorsque des membres en ont besoin (20 \$/réunion) et secondairement servir pour des collations/brevages. J. Ouellette se propose pour acheter des victuailles, N. Lacaille se propose de préparer des breuvages avant les réunions.

Il est proposé par D. Voyer, appuyée par É. Perron, que 300 \$ du budget annuel de fonctionnement du CÉ soient réservés pour défrayer la garde d'enfants de membres lorsqu'un membre en manifeste le besoin, que 100 \$ soient réservés pour des victuailles lors des réunions et que le montant qui ne serait pas dépensé à la fin de l'année scolaire serve à défrayer un repas de fin d'année du CÉ.

### **Règles de régie interne**

J. Ouellette répond aux questions soulevées par courriel par G. Charest-Hallée au sujet de la proposition de règles de régie interne remise à la réunion du CÉ du 4 octobre et à d'autres points soulevés lors de la réunion.

La convocation des réunions ordinaires se fera par courriel 5 jours avant auquel seront joints un ordre du jour proposé et le procès-verbal de la réunion précédente (section 2). Les réunions se déroulent de 18 h 30 à 20 h 30 (section 5). Une des règles à ajouter par les membres lors des réunions est de ne pas nommer d'enfants lorsqu'on discute d'une problématique (section 5). La règle « Garder le sourire, le meilleur reste à venir » est supprimée (section 5). Le rôle des substituts ne sera pas défini tant qu'une directive en ce sens ne sera pas donnée par la CSDM (section 6). Les règlements de régie interne pourront être amendés en cours d'année pour le préciser. Finalement, la section 7 sera supprimée.

Il est proposé par D. Voyer, appuyée par N. Lacaille, d'adopter telles qu'amendées les règles de régie interne du CÉ.

### **Activités parascolaires**

M. Boutin et J. Ouellette présentent les résultats d'un sondage aux parents utilisateurs du SDG sur leur intérêt vis-à-vis diverses activités parascolaires. Ces activités sont toutes offertes par Sports Montréal, à l'exception de la chorale. Les membres discutent des modalités d'inscription des enfants.

Il est proposé par N. Lacaille, appuyée par É. Perron, que les priorités d'inscription aux activités parascolaires du SDG se fassent selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

## **Activités du marché de Noël**

J. Ouellette résume le projet tel que décrit par un des parents organisateurs. Le marché de Noël se tiendrait le 15 décembre de 15 h à 19 h dans les classes et les corridors. Les enfants des 2 volets de l'école y vendraient des bricolages/décorations qu'ils auront fabriqués, de la nourriture qu'ils auront cuisinée, etc. Les enfants développeront leur aptitude à calculer en échangeant de l'argent. Il reste à préciser où irait l'argent amassé pendant cet événement (financement pour les activités du volet alternatif, fondation Gadbois ?). N. Lacaille propose que l'évènement commence plus tôt afin de permettre aux enfants du volet sourd d'y prendre part.

Il est proposé par É. Perron, appuyée par M. Coulibaly, que le CÉ donne son accord avec l'esprit du projet de marché de Noël et le budget qui lui est associé.

## **Traiteur**

J. Ouellette indique qu'un sondage pour connaître l'intérêt des parents envers un service de traiteur sera envoyé dans l'Info-Parents. Le choix d'un service de traiteur sera ensuite décidé.

## **Secrétaire**

J. Ouellette informe les membres du CÉ qu'Isabelle Dupont a été embauchée comme nouvelle secrétaire d'école. I. Dupont est actuellement en congé de maladie et n'a pas d'expérience comme secrétaire d'école. D'ici son entrée en poste, la secrétaire par intérim actuelle continuera d'assumer cette fonction.

## **Inscriptions 2018-2019**

J. Ouellette fait le sommaire des inscriptions au volet alternatif pour l'année 2018-2019 : 70 demandes pour le préscolaire (incluant les fratries) et quelques-unes au primaire. Il y a 34 places disponibles au préscolaire (2 classes) et 2 places disponibles au primaire.

## **11. Varia**

Aucun point discuté.

## **12. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine vers 20 h 35. Il est proposé par É. Perron, appuyée par N. Lacaille, de lever l'assemblée.

### **Présences**

Émilie Perron, parent (volet alternatif), présidente  
Marie-Ève Brouard, parent (volet alternatif), vice-présidente  
Jennifer Ouellette, directrice  
Mélanie Boutin, responsable SDG  
Dominique Voyer, enseignante (volet alternatif)  
Mamadou Coulibaly, enseignant (volet sourd)  
Nathalie Lacaille, psychologue  
Guillaume Charest-Hallée, parent substitut (volet alternatif)

### **Absences**

Maude Nepveu-Villeneuve, parent (volet alternatif)  
Valérie Larouche, parent (volet sourd), secrétaire  
Estelle Lapierre, éducatrice SDG  
Mélanie Charest, membre de la communauté (AQEPA)

### **Rédaction**

Procès-verbal rédigé par G. Charest-Hallée.